

Les Investissements

En cette fin d'année, les recettes d'investissement sont très limitées d'une part en raison des économies, qui restent encore une nécessité pour retrouver un équilibre financier fin 2023, d'autre part par l'ensemble des modifications engagées dans l'adaptation de la comptabilité publique. L'actualisation est en cours et les résultats apparaîtront dans quelques semaines.

Concernant les dépenses d'investissement, environ 43% du budget ont été réalisées et il faut rappeler que les coûts importants des travaux liés à la distribution d'eau, n'a pas laissé de grandes marges de manœuvre dans la gestion de la trésorerie. Le fait d'avoir remboursé la totalité de nos emprunts temporaires (ligne de trésorerie) en août 2023, nous est apparu comme prioritaire pour limiter les frais financiers au budget général. Nous espérons pouvoir relancer la phase d'entretien de la voirie en 2024 et enfin nous impliquer en faveur de projets attendus dans le village.

Quelques chiffres

La Direction des Finances Publiques réalise un diagnostic pour chaque commune et qui est diffusé en milieu d'année. Pour Chaumont-sur-Tharonne en 2022, la taxe foncière sur les propriétés bâties est à 36,68% et la moyenne départementale de 46,28%. La taxe foncière sur les propriétés non bâties atteint 39,82% et 53,50% dans le Loir-et-Cher. Dans la totalité, les recettes relatives aux impôts locaux contribuent à 30,20% de la capacité d'autofinancement alors que la moyenne départementale est de 43,76%.

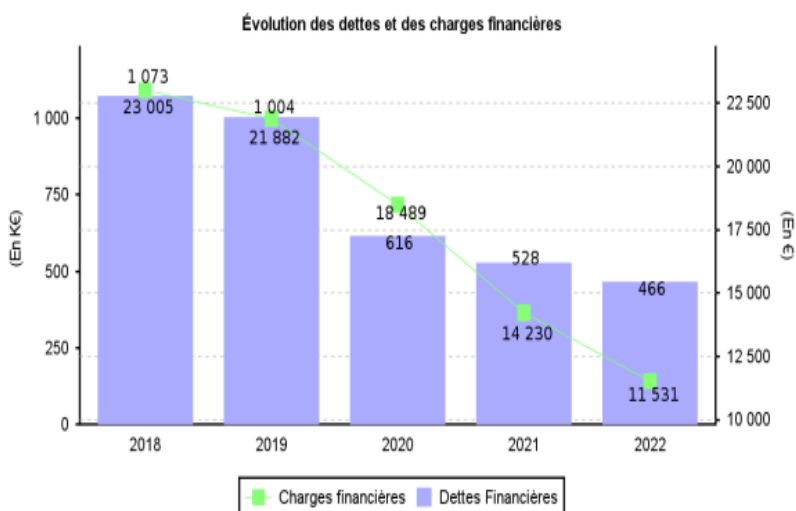
Si les charges externes (dépenses courantes) sont quasi similaires aux autres communes (32%), en revanche, les charges de personnel apparaissent comme très supérieures à Chaumont (53,74% versus 43,87%). Ce point de vigilance avait déjà été évoqué lors de l'examen des comptes communaux.

L'environnement socio-économique recense 620 foyers fiscaux avec 55% de foyers non imposable (niveau département : 54,5%).



Endettement

Année 2022



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

De son côté, l'Argus des Communes donne une note globale de 12,8/20 à propos de la santé financière de la commune, en particulier liée à la réduction de l'endettement engagée depuis le début du mandat, mais une note de 8,1/20 liée aux dépenses de coûts fixes.